

**PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 DECEMBRE 2024 à 20h30 - SALLE DU PRESSOIR**

Présent-e-s :	Mme	Nicole ROEHRICH, Présidente
	Mme	Floriane SCHMIDT, Vice-présidente
	Mme	Aline JOLIAT SAULNIER, Secrétaire
	M.	Martin BARCELLINI
	M.	Paul EUGSTER
	M.	Xavier FRANCEY
	M.	Vincent FRIOT
	Mme	Fabienne HUTIN
	M.	Jean-Claude KORMANN
	M.	Christian MARTI
	M.	Félicien MAZZOLA
	M.	Pierre-Alain MOTTIER
	Mme	Julie PERADOTTO
	M.	Frédéric REVERCHON
	Mme	Isabelle STOFFEL
	Mme	Yvette TORNARE
	M.	Vincent TOURNIER
Excusé-e-s :	Mme	Irina DI STEFANO
	M.	Christian RUPP
Absent-e-s :	-	-
Conseil administratif :	Mme	Elisabeth ULDRY FROSSARD, Maire
	Mme	Elisabeth GABUS-THORENS, Conseillère administrative
	Mme	Nathalie VON GUNTEN-DAL BUSCO, Conseillère administrative
Verbaliste :	Mme	Gina CLEMENT
Assiste :	Mme	Soheila KHAGHANI, Co-Secrétaire générale

ORDRE DU JOUR

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 novembre 2024
3. Communications du Bureau
4. Communications des Commissions
5. Communications du Conseil administratif
6. P DM 986 - Crédit d'étude de CHF 220'000.- TTC pour le réaménagement des chemins de Vuillonex et des Hutins
7. P DM 987 - Crédit de CHF 75'000.- TTC pour l'étude préliminaire mobilité et paysage des secteurs Village et Coteau
8. P DM 983 - Crédit d'étude de CHF 485'000.- TTC pour la réalisation d'un mandat d'études parallèles portant sur les espaces publics des Cherpines et l'engagement d'un assistant à la maîtrise d'ouvrage
9. DM 975 - Approbation des comptes 2023 de la Fondation d'intérêt public communal pour le logement à Confignon
10. Questions
11. Propositions individuelles et divers.

La **Présidente** ouvre la séance du Conseil municipal de Confignon à 20h35 en souhaitant la bienvenue aux participants. Mme Di Stefano et M. Rupp étant excusés, 17 membres sont présents ce soir.

1. Approbation de l'ordre du jour

La **Présidente** demande si l'ordre du jour tel que proposé est accepté.

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité des 17 membres présents.

2. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 novembre 2024

La **Présidente** demande s'il y a des modifications à apporter au procès-verbal de la dernière séance.

Mme von Gunten-Dal Busco souhaite, page 4, rectification de sa communication sur la *Fondation d'intérêt public communal pour le logement à Confignon* : à la 6^e ligne du 3^e §, il convient d'indiquer « (...) notamment les travaux de l'immeuble 7-9 Hutins et les investissements relatifs aux travaux ».

Sous réserve de la modification indiquée, le procès-verbal de la séance du 5 novembre 2024 est approuvé, par 16 oui et 1 abstention.

3. Communications du Bureau

La **Présidente** signale un **courrier reçu de l'ASBEC**, Association qualité de vie à Bernex-Confignon, adressé au Conseil administratif et au Conseil municipal au sujet de **l'enquête publique sur le PLQ des Cherpines**, courrier qui sera transmis à l'ensemble des élus après la séance. Madame la Maire en parlera plus précisément dans ses communications.

4. Communications des Commissions

▶ Commission aménagement et mobilité (CAM)

M. Mazzola indique que la CAM ne s'est pas réunie.

▶ Commission constructions et équipements (CCE)

M. Kormann indique que la CCE s'est réunie le 19 novembre en séance conjointe avec la CDEE. Objectif principal de la réunion, la présentation d'une étude sur l'état sanitaire des platanes de la place du village. On se souvient que la commune avait bénéficié à ce sujet de l'expertise de l'Office cantonal de l'eau et qu'un bureau d'expertises technologiques avait été mandaté. Les conclusions de l'étude sont que les travaux effectués sur la place densifient la couverture et empêchent une croissance normale des arbres. Ce sujet sera à n'en pas douter à l'ordre du jour d'un prochain Conseil municipal.

▶ Commission de la culture et communication (CCC)

Mme Tornare indique que la CCC ne s'est pas réunie.

▶ Commission durabilité, énergie et environnement (CDEE)

M. Reverchon indique que la CDEE s'est en effet réunie conjointement avec la CCE le 19 novembre pour assister à la présentation des conclusions sur l'état sanitaire des platanes de la place. Ces arbres ne grandissent plus, alors qu'ils peuvent normalement vivre jusqu'à plusieurs centaines d'années. Le constat étant fait que l'environnement de la place ne leur est pas favorable, des solutions vont devoir être envisagées pour le revitaliser et faire en sorte que les arbres s'y épanouissent en bonne santé.

▶ Commission finances, administration et sécurité (CFAS)

M. Francey indique que la commission s'est réunie le 25 novembre. A l'ordre du jour, l'examen de la DM 975 concernant l'approbation des comptes 2023 de la Fondation du logement. Un point de situation

très intéressant a été fait sur les RH, avec le nombre de départs et d'arrivées durant la législature ; il y a eu beaucoup de changements et le nombre de collaborateurs a augmenté de 25%.

▶ **Commission sociale, sport, santé et vie associative (CSSV)**

Mme Schmidt indique que la CSSV s'est réunie le 25 novembre. Nous avons discuté des subventions pour les actions sociales en Suisse et des projets de solidarité internationale. Nous avons aussi évoqué des propositions de manifestations sportives de « Genève bouge », que la Commune a déjà eu l'occasion d'organiser en son temps.

▶ **Fondation d'intérêt public communal des institutions de la petite enfance (FPE)**

Mme Gabus-Thorens indique que la Fondation de la petite enfance ne s'est pas réunie.

▶ **Fondation d'intérêt public communal pour le logement à Confignon (FL)**

Mme von Gunten-Dal Busco indique que le Conseil de fondation s'est réuni aujourd'hui, 10 décembre, pour traiter principalement des dossiers courants. Il y a eu également la présentation d'un tableau de bord du parc immobilier de la Fondation établi par notre nouveau mandataire, avec des échanges sur les montants des loyers, ainsi qu'une discussion sur l'immeuble 7-9 Hutins qui sera par ailleurs l'objet d'une séance la semaine prochaine.

▶ **Fonds de mise en valeur des bâtiments et espaces publics (FMV)**

Mme Gabus-Thorens indique que le FMV ne s'est pas réuni.

▶ **Fondation des Evaux (FE)**

Mme von Gunten-Dal Busco indique que le Bureau de la FE s'est réuni aujourd'hui avec à l'ordre du jour une présentation par les mandataires de la nouvelle image paysagère du parc, un point de situation sur la modification des statuts, une information sur l'avancée du projet de la Voie Verte et un point sur les travaux envisagés dans le parc.

▶ **Groupement intercommunal de voirie (CIV)**

Mme von Gunten-Dal Busco indique que le Bureau du CIV ne s'est pas réuni.

5. Communications du Conseil administratif

Communications de Mme Uldry Frossard

Mme Uldry Frossard, Maire, communique les informations suivantes :

Informations RH

- Démission de Mme Vanessa Metni, comptable, au 28 février 2025.
- Entrée en fonction ce 1er décembre de M. Olivier Spinato, en qualité de co-responsable des services extérieurs et voirie.
- Le dernier numéro du Confi'lien comprend un dossier spécial RH avec la présentation des différents pôles et les photos de groupe des collaborateurs de l'administration communale.

Administration

- Suite à de nombreuses demandes, notamment du Conseil municipal, pour **redynamiser l'apéritif communal**, nous avons fait appel à une société spécialisée dans ce type d'événements. Le nouveau concept prévoit plusieurs mini-vidéos présentant le bilan de la législature et les autorités communales. Vous avez d'ailleurs tous été interviewés tout à l'heure pour préparer l'événement.

Finances

- **Planificateur financier** : Plusieurs séances ont été organisées entre les services communaux et cantonaux en présence des mandataires et experts financiers des deux parties. Un travail très précis a été entamé afin d'optimiser les coûts. Les mandataires reconnaissent la difficulté pour Confignon d'investir de telles sommes pour le financement des Cherpines. Le Conseil administratif rencontrera le Conseiller d'Etat M. Antonio Hodgers le 19 décembre prochain.

Aménagement

- **PLQ des Cherpines** : Entre 350 et 400 personnes étaient présentes à la séance de présentation publique et environ 250 personnes ont visité l'exposition lors de l'enquête publique qui s'est déroulée du 11 octobre au 11 novembre 2024. L'Office de l'urbanisme a reçu 15 courriers ; les observations seront traitées par le Canton d'ici à la fin de l'année. Le PLQ des Cherpines sera déposé formellement auprès du Conseil municipal en séance du 11 février 2025.
- **Courrier de l'ASBEC** : L'Association qualité de vie à Bernex-Confignon – dont le vice-président et l'un des signataires du courrier, M. Eric Baier, est présent ce soir – nous a écrit. Le courrier a été transmis au président de la Commission aménagement et mobilité, M. Mazzola, étant donné la demande d'audition en commission. Les représentants de l'association seront également reçus par le pôle aménagement et mobilité et par Mme Uldry Frossard.
- **Vision Territoriale Transfrontalière** : Après 2 ans de travaux, la VTT a été adoptée. Une cérémonie de clôture se tiendra le 12 décembre, avec bilan et perspectives de cet instrument, qui dessine les traits du Grand Genève de demain et pose les bases du futur Plan directeur cantonal 2050.
- **Le PLQ Vuillonex** va enfin pouvoir redémarrer. Après de longues études menées par le Canton, notamment pour la relocalisation du tennis, la Commune a proposé un nouveau projet qui préserve mieux la végétation et permet davantage de pleine terre. Elle va rédiger un cahier des charges pour la révision de cet instrument, sur la base des esquisses déjà réalisées. De son côté, le Canton poursuivra le pilotage et le financement du plan d'affectation. Cet accord avec le Canton nous permet donc d'avancer sur le projet et nos équipes s'en réjouissent. Le projet devrait être présenté au Conseil municipal et à la population courant 2025. En parallèle, le Conseil administratif a demandé une nouvelle fois au Canton d'avancer sur le projet du parc de Vuillonex qui a pris du retard.
- **Projet d'agglomération 5** : Les mesures du PA5 ont été déposées auprès du Canton. Pour Confignon, il s'agit de plusieurs projets d'importance : aménagement du parc des Charrotons et de la Grande Prairie, d'une voie de mobilité douce le long de l'Aire, des Jardins de l'Aire, d'une frange paysagère le long de l'autoroute A1, d'une ligne tangentielle de bus entre les Cherpines et Bernex, réaménagement et sécurisation de la route de Soral. Pour rappel, la place des Cherpines et le parc de Vuillonex sont déjà inscrits dans le PA2 ; la Voie Verte Genève-Bernex et le réaménagement de la route de Base dans le PA4. Diverses études en lien avec ces projets sont en cours ou seront lancées prochainement.

Sécurité

- **Le plan de continuité des activités** de la commune de Confignon sera déployé dès le mois de janvier 2025, après 9 mois de travaux avec un mandataire externe. Le plan de continuité des activités a pour objectif d'assurer le maintien des prestations jugées comme étant essentielles pour la population en cas de crise majeure.
- **Sapeurs-pompiers volontaires** : Le Conseil intercommunal du Groupement SIS s'est réuni le 7 novembre dernier. En cette occasion, les magistrats des communes délégués à la sécurité ont voté une résolution en vue de l'intégration des compagnies de sapeurs-pompiers volontaires communales au sein du Groupement SIS, résolution qui fixe les principes d'adhésion au niveau financier et opérationnel. Les demandes d'intégration sont ouvertes jusqu'au 15 janvier 2025 et les premières compagnies de sapeurs-pompiers volontaires intégreront le Groupement SIS dès le 1^{er} janvier 2026.

Communications de Mme Gabus-Thorens

Mme Gabus-Thorens, Conseillère administrative, communique les informations suivantes :

- **Une subvention d'aide d'urgence** a été versée au Liban, par l'intermédiaire de Caritas Suisse pour son action d'aide humanitaire. En effet, le compte d'aide d'urgence n'a pas été sollicité pour la Suisse cette année, alors que la situation internationale occasionne des besoins immenses d'aide à l'étranger.
- L'année scolaire 2024-2025 mobilise le pôle social sur des **actions autour de l'alimentation**. Dans le contexte scolaire, un travail de sensibilisation est mené en partenariat avec Fourchette Verte et le

traiteur fournisseur des repas des restaurants scolaires. Les enfants, le personnel et le GIAP sont engagés avec la Commune pour découvrir de nouvelles saveurs et comprendre les principes de l'équilibre alimentaire. Des ateliers seront organisés sur des thèmes autour de l'alimentation : produits locaux de qualité que l'on peut trouver à petits prix, sensibilisation au gaspillage, etc. En parallèle, un groupe sera constitué au sein de la population pour former des ambassadeurs et ambassadrices de l'alimentation saine et équilibrée relayant la démarche sur le territoire de la commune.

Agenda culturel

- Les élus ont reçu la **brochure** éditée suite à l'exposition « **Ephémère et Durable** » le long de l'Aire.
- **Festival Antigél (06.02-01.03.25)** : Dans le cadre du festival, organisation d'un **bal chorégraphique** animé par le Collectif Ouinch Ouinch, le samedi 15 février à 20h00 à la Salle communale. Guidés par les artistes, vous apprendrez en 45 minutes une courte chorégraphie avant de vous lancer sur le dance floor. Les Configonnais recevront prochainement le flyer d'Antigél avec le code **ILOVECONFIGNON25** leur permettant de bénéficier d'un tarif préférentiel, ainsi que toutes les informations sur les trois concerts donnés à Cressy.

Communications de Mme von Gunten-Dal Busco

Mme von Gunten-Dal Busco, Conseillère administrative, communique les informations suivantes :

- Vous le savez certainement, la **Commune est propriétaire d'un terrain agricole et d'une vigne** qui est située derrière la mairie. Les deux sont cultivés par un agriculteur qui nous a informés qu'il cessera ses activités début 2025. Le Conseil administratif a souhaité que les deux terrains fassent l'objet d'appels d'offres permettant la reprise des activités agricoles, avec en particulier des critères de sélection mettant l'accent sur la durabilité et la proximité. L'appel d'offres concernant la vigne a déjà été lancé et les dossiers sont en cours d'examen par le jury ; pour le terrain agricole, l'appel d'offres sera publié dans le courant du 1^{er} trimestre 2025.
- **Les cunettes en béton** situées sur la zone 20km/h entre le parking et la place du village se sont affaissées. Des devis ont été demandés pour leur remise en état, le but étant de faire réaliser les travaux cette année encore.
- **Fuites d'eau dans la salle communale** : La recherche des causes des fuites d'eau est terminée et le constat est que la conduite est très dégradée en plusieurs endroits, de sorte qu'il ne faut pas chercher à la réparer. Il faut procéder à la réalisation d'une nouvelle conduite par l'extérieur du bâtiment, ce qu'il est prévu de faire l'été prochain lorsque le chauffage sera à l'arrêt. Pour rappel, une solution de chauffage provisoire a été mise en place, en particulier pour la crèche. La zone qui avait dû être ouverte dans la salle est sécurisée avec des panneaux en bois.
- **La main-courante de la rampe de Pontverre** qui descend de long de l'église a été repeinte, en réponse à des demandes notamment de la part de personnes à mobilité réduite.
- **Le projet de Voie Verte** a avancé très concrètement en 2024. Nous sommes dans la toute dernière phase d'étude et un COPIL s'est tenu début décembre avec les magistrats cantonaux et communaux, qui a permis de valider les coûts, le périmètre du projet et de prendre connaissance des points de vigilance. A ce jour, pour les secteurs qui concernent la commune de Confignon, il est prévu de déposer les demandes d'autorisation de construire dès janvier 2025. Les travaux sont visés dès le 2^e semestre 2026. Ceci nous permet de rester dans le cadre ordinaire des subventions fédérales et cantonales.

6. P DM 986 - Crédit d'étude de CHF 220'000.- TTC pour le réaménagement des chemins de Vuillonnex et des Hutins

Mme von Gunten-Dal Busco présente le projet de délibération en relevant qu'il est lié à deux objets. Il concerne d'une part les travaux de mise en séparatif des réseaux d'écoulement des eaux et les

réparations de collecteurs, qui sont une nécessité légale ; pour ces travaux, deux crédits d'études sont d'ores et déjà votés. La délibération est d'autre part en lien avec la mobilité et l'aménagement paysager, qui font l'objet de la DM 987 que vous présenterez tout à l'heure Mme Uldry Frossard.

Cette demande de crédit d'étude part de l'idée qu'il serait opportun de profiter de la nécessité d'ouvrir en partie la chaussée des chemins des Hutins et de Vuillonex pour repenser l'aménagement de ces secteurs (élargissement de trottoir, changements de zone avec aménagements, création de fosses pour y planter des arbres, etc.). La réflexion sera menée en parallèle avec la P DM 987.

Cette demande de crédit d'étude étant liée aux travaux de mise en séparatif des réseaux d'écoulement, elle subit les mêmes contraintes. Aussi le Conseil administratif souhaiterait avancer rapidement et il émet la suggestion d'un renvoi en CCE.

La Présidente constate qu'il n'y a pas d'opposition à l'entrée en matière pour cette nouvelle délibération et ouvre le débat.

M. Kormann considère utile qu'un groupement de mandataires aux multiples compétences soit mobilisé, afin de fournir à la Commune une vision globale et large en matière d'aménagement et de mobilité. Vu les nombreux enjeux et la complexité du projet, Voix de Gauche propose un renvoi de la délibération en CCE.

M. Reverchon indique que Demain Confignon soutient de même un renvoi en CCE. Il se dit satisfait du projet d'aménagement en parallèle des travaux en sous-sol, qui répond à sa question (en novembre 2021) concernant l'aménagement du chemin de Vuillonex où de la verdure serait la bienvenue pour diminuer les nuisances liées au trafic important et aux îlots de chaleur.

M. Francey propose que la P DM 986 soit renvoyée également en CFAS.

La Présidente propose de procéder successivement aux votes sur un renvoi en CCE et en CFAS.

**Le renvoi en CCE de la P DM 986 est accepté à l'unanimité des 17 membres présents.
Le renvoi en CFAS est aussi accepté, par 5 oui, 2 non et 10 abstentions.**

7. P DM 987 - Crédit de CHF 75'000.- TTC pour l'étude préliminaire mobilité et paysage des secteurs Village et Coteau

Mme Uldry Frossard présente le projet de délibération qui est en effet lié à la P DM 986. Lors des divers travaux sur les routes et chemins de la commune, il est essentiel d'examiner la situation de manière globale afin de prendre en compte l'ensemble des lois, les études et planifications en cours, ainsi que les différentes motions et pétitions déposées au Conseil municipal.

Aussi, un appel d'offres en procédure sélective avait été lancé afin de confier un mandat à un groupement multidisciplinaire de mandataires, soit un ingénieur civil, un architecte paysagiste, un ingénieur mobilité, un ingénieur environnement et un éclairagiste. La Commune a adjudgé le marché au groupement iUT. Ces mandataires auront pour mission de considérer de manière globale le domaine public communal en termes de mobilité et d'aménagement paysager.

Vu les premiers travaux liés aux travaux sur les canalisations des chemins de Vuillonex et des Hutins, il est proposé de diviser la commune en plusieurs secteurs, afin de pouvoir procéder par étapes et priorités. La présente demande de crédit porte donc sur la phase de diagnostic des secteurs Village et Coteau. Les deux autres étapes concerneront Cressy et le secteur de la plaine de l'Aire.

L'objectif de l'étude est de déterminer le schéma de circulation tous modes, les enjeux paysagers et espaces publics. Elle devra également prendre en compte l'état des voiries concernées par le périmètre et les interventions à prévoir sur les réseaux d'assainissement.

Cette étude préliminaire se justifie par la nécessité de requestionner le schéma de circulation actuel. La modification des sens de circulation permettrait notamment l'agrandissement ou la création de trottoirs, ainsi que la diminution des charges de trafic au cœur du village et par conséquent les nuisances dues au

bruit et l'insécurité routière. Cette phase préliminaire est donc indispensable pour la cohérence des travaux sur nos routes et chemins. Le Conseil administratif reste à disposition pour toutes questions et propose le renvoi de la demande de crédit en CAM.

La Présidente constate qu'il n'y a pas d'opposition à l'entrée en matière pour cette nouvelle délibération et ouvre le débat.

Mme Joliat intervient pour Voix de Gauche et lit une courte déclaration. « Le paysage façonne la population qui y vit et influence la qualité de vie. Le lien d'interdépendance entre création du paysage urbain et mobilité est très fort. La combinaison des exigences fonctionnelles, esthétiques, pratiques et symboliques implique une démarche soignée où les préoccupations de mobilité s'intègrent harmonieusement dans une vision plus globale. La phase proposée ici semble répondre non seulement à cette problématique, mais devrait également tenir compte des nombreuses motions déposées en cours de législature, ainsi qu'éviter des redondances de chantiers et par là même, permettre une rationalisation des coûts. C'est pourquoi Voix de Gauche préconise un renvoi en CAM, afin d'étudier finement la proposition ».

M. Mottier s'exprime pour Demain Confignon, qui considère que l'étude permettra d'avoir une vision globale des aménagements sur le domaine public, en espérant que les autres étapes suivront. Dans l'immédiat, le groupe propose aussi le renvoi de la délibération en CAM.

Mme Schmidt indique que Le Centre est tout à fait favorable à un renvoi en CAM.

La Présidente propose de voter sur le renvoi en CAM de la P DM 987.

Le renvoi en CAM de la P DM 987 est approuvé à l'unanimité des 17 membres présents.

8. P DM 983 - Crédit d'étude de CHF 485'000.- TTC pour la réalisation d'un mandat d'études parallèles portant sur les espaces publics des Cherpines et l'engagement d'un assistant à la maîtrise d'ouvrage

Mme Uldry Frossard présente la demande de crédit d'étude, en rappelant qu'en parallèle à la validation du PLQ d'ensemble des Cherpines, nous devons travailler sur les projets d'espaces publics : place des Cherpines, parc des Charrotons et Grande Prairie. Ces espaces publics qui relient les différents secteurs du quartier doivent répondre à de nombreux enjeux sociaux, d'aménagement ou encore techniques. Ils sont essentiels pour garantir la qualité de vie des futurs habitants du quartier.

Afin d'assurer un développement cohérent, harmonieux et qualitatif du quartier, ces espaces publics doivent faire l'objet d'une étude globale, dans l'objectif d'accueillir dans les 2 à 4 ans à venir les premiers habitants du Rolliet, la rentrée de l'école secondaire (ESII) et les employés de l'EcoParc industriel.

Bien que la Grande Prairie ne se situe pas dans le périmètre du PLQ d'ensemble des Cherpines, il est important de lancer un seul mandat d'étude parallèle (MEP) pour l'ensemble des espaces publics et de porter conjointement le projet avec la commune de Plan-les-Ouates. Aussi, le coût des études et du MEP serait financé à 50% par Confignon et à 50% par Plan-les-Ouates ; la répartition des coûts pour la réalisation des travaux devant être définie dans une seconde étape.

Au vu de la complexité et de l'importance du projet, du nombre d'acteurs en jeu, de l'étendue du périmètre, de la pluralité des enjeux à traiter et des incertitudes concernant la temporalité de réalisation, il est essentiel de garantir une vision globale et une certaine évolutivité du projet. Aussi le Conseil administratif propose de lancer un MEP, qui offre de nombreux avantages par rapport à un concours d'urbanisme ou d'architecture.

L'exposé des motifs comprend déjà tous les détails quant à la description du MEP et aux différentes phases : périmètre, description des espaces publics, contraintes foncières, temporalité, concertation citoyenne, engagement d'un assistant à la maîtrise d'ouvrage, planning prévisionnel des coûts, financement, subventions à recevoir des différents fonds et du projet d'agglomération. Afin d'examiner précisément les différents éléments, le Conseil administratif propose le renvoi de cette demande de crédit d'étude en CAM.

La **Présidente** constate qu'il n'y a pas d'opposition à l'entrée en matière pour cette nouvelle délibération et ouvre le débat.

M. Friot pense que nous devons nous assurer d'être prêts à accueillir les 1'400 élèves de l'école secondaire Il ainsi que les employés de la ZDIA. Pour progresser de manière éclairée et efficace, tout en tenant compte des divers projets connexes qui avancent en parallèle, Demain Confignon propose le renvoi de la délibération en CAM pour un examen approfondi.

M. Francey propose en outre un renvoi en CFAS, au vu du montant en jeu.

Mme Schmidt annonce que Le Centre est favorable à un renvoi en CAM et en CFAS.

M. Mazzola indique que Voix de Gauche propose un renvoi en CAM. Il tient par ailleurs à souligner certains points, à savoir que pour le financement du PLQ des Cherpines, un crédit-cadre d'investissement de CHF 250'000.- a déjà été voté (DM 965 du 23.4.2024) ; ainsi qu'un crédit d'investissement de CHF 200'000.- (DM 906 du 15.6.21). En ajoutant les salaires du personnel engagé pour préparer le grand projet des Cherpines, nous en sommes à un peu plus d'un million de francs de dépenses en faveur du nouveau quartier. Au vu des chiffres importants déjà engagés, il estime que le renvoi en CAM de cette demande de crédit de CHF 485'000.- se justifie, pour procéder à un examen judicieux.

La **Présidente** propose de procéder successivement aux votes sur un renvoi en CAM et en CFAS.

**Le renvoi en CAM de la P DM 983 est accepté à l'unanimité des 17 membres présents.
Le renvoi en CFAS est aussi accepté, par 15 oui et 2 abstentions.**

9. DM 975 - Approbation des comptes 2023 de la Fondation d'intérêt public communal pour le logement à Confignon

M. Francey donne lecture du rapport de la CFAS, qui a traité la DM 975 en séance du 25 novembre 2024. Selon le rapport du 17 mai 2024 de la Fiduciaire CHAVAZ SA, les comptes annuels pour l'exercice 2023, arrêtés au 31 décembre 2023, sont conformes à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application ainsi qu'au référentiel comptable MCH2. La commission a traité la délibération présentée, à savoir :

1. D'approuver les comptes 2023 de la Fondation d'intérêt public communal pour le logement à Confignon, s'élevant aux revenus à CHF 2'515'155.19 et aux charges à CHF 1'681'539.27 laissant apparaître un résultat de CHF 833'615.92 ;
2. D'approuver le bilan au 31.12.2023 qui présente à l'actif et au passif un montant de CHF 58'912'101.53 ;
3. La fortune nette de la Fondation d'intérêt public communal pour le logement à Confignon s'élève au 31.12.2023 à CHF 26'106'825.80.

Les commissionnaires ont obtenu des compléments d'informations sur les variations de revenus et de charges ainsi que sur le flux de trésorerie.

Concernant l'immeuble 7-9 chemin des Hutins, la rénovation pourrait avoir lieu en 2026 ou 2027.

Entre 2025 et 2035, le montant des travaux prévus pour l'entretien des immeubles s'élève à CHF 6'614'000.-. Les travaux seront soit financés en fonds propres soit par de nouveaux emprunts.

La Fondation doit encore assainir la situation de deux immeubles à Cressy, qui ont des hypothèques supérieures aux 80% de leur valeur d'achat, mais qui ont pu être mises en place grâce à une caution de la Commune.

Afin d'optimiser les liquidités de la Fondation, deux démarches sont en cours :

- 1) Analyse des états locatifs ;
- 2) Renégociation des taux d'intérêts sur la dette actuelle.

Actuellement, la Fondation n'a pas mis en place de fonds de rénovation pour gérer l'entretien de ses immeubles, hormis pour les deux immeubles subventionnés.

Un commissionnaire a souhaité savoir la manière dont sont attribués les appartements de la Fondation. Ceux-ci sont attribués par ordre d'inscription et la gestion se fait par la régie.

Des questions ont également été posées sur la stratégie de la Fondation, en particulier concernant le futur quartier des Cherpines, mais il est encore trop tôt pour se positionner et il faudra certainement une collaboration avec la Commune car la Fondation n'a pas beaucoup de fonds propres.

Finalement, Mme Khaghani a été remerciée pour son travail ainsi que pour les réponses aux questions posées lors de la séance.

Les commissionnaires ont ensuite préavisé favorablement, par 4 oui et 2 abstentions, les comptes 2023 de la Fondation d'intérêt public communal pour le logement à Confignon.

La Présidente remercie M. Francey et ouvre le débat.

M. Marti indique que Demain Confignon approuve les comptes 2023 de la Fondation d'intérêt public communal pour le logement à Confignon. Il voudrait cependant relever que le Conseil municipal a la haute surveillance sur la Fondation, ce qui selon lui n'implique pas uniquement le contrôle des finances et l'approbation des comptes. Il devrait y avoir un partage des décisions stratégiques, et ce n'est pas possible en raison des statuts de la Fondation. Il faudrait travailler pour trouver des solutions afin que les élus du municipal aient un meilleur accès aux informations et aux décisions stratégiques.

M. Tournier signale que Voix de Gauche valide les comptes 2023 de la Fondation. Tout en saluant un retour à la normale de ses activités, le groupe approuve les décisions prises pour accorder la gratuité à certains commerces et locataires pour leur permettre de rester à flot. Il se réjouit des décisions qui seront prises pour le développement de l'immeuble Hutins 7-9, dans le respect des locataires et des usagers de la place du village, ainsi que des informations qui seront données à ce sujet.

La Présidente constate qu'il n'y a pas d'autres interventions et propose de passer au vote de la DM 975.



Législature 2020-2025

Délibération N° 975

Séance du Conseil municipal du **10 décembre 2024**

APPROBATION DES COMPTES 2023 DE LA FONDATION D'INTERET PUBLIC COMMUNAL POUR LE LOGEMENT A CONFIGNON

Conformément aux articles 30, al. 1, lettre i et 57, al. 1, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu l'approbation des comptes 2023 par le Conseil de Fondation,

Vu le rapport de la fiduciaire Chavaz SA du 17 mai 2024,

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE
à la majorité simple

Par 16 oui, 0 non et 1 abstention sur 17 CM présents

- a) D'approuver les comptes 2023 de la Fondation d'intérêt public communal pour le logement à Confignon, s'élevant aux revenus à **CHF 2'515'155.19** et aux charges à **CHF 1'681'539.27** laissant apparaître un résultat de **CHF 833'615.92**.
- b) D'approuver le bilan au 31.12.2023 qui présente à l'actif et au passif un montant de **CHF 58'912'101.53**.
- c) La fortune nette de la Fondation d'intérêt public communal pour le logement à Confignon s'élève au 31.12.2023 à **CHF 26'106'825.80**

La Présidente : Nicole ROEHRICH

La Secrétaire : Aline JOLIAT SAULNIER

La DM 975 est acceptée à la majorité, par 16 oui et 1 abstention.

10. Questions

- **M. Mazzola** a été interpellé plusieurs fois au sujet de **l'axe route de Chancy**. Il y a là cohabitation entre bus, tram, piétons et voitures, ce qui est dangereux notamment parce que les bus peuvent retraverser sur l'axe central sans se signaler de manière claire, au moment où le feu des piétons est au vert. La Commune a-t-elle déjà eu des échanges avec le Canton à ce propos ?

Mme Uldry Frossard répond que la question n'a pas été traitée, étant donné qu'il n'y a pas eu d'alertes jusqu'à présent. Elle en prend note et transmettra la préoccupation soulevée.

- **M. Barcellini** a remarqué que sur l'une des **petites buttes reverdiées du côté de Cressy** il n'y a ni arbres ni buissons. Y a-t-il eu arrachage comme il y a deux ans ?

Mme von Gunten-Dal Busco répond qu'à sa connaissance, il n'y a pas eu d'actes de vandalisme. Elle va se renseigner sur les raisons de l'absence de végétation sur l'une des buttes.

- **M. Barcellini** constate, comme M. Mazzola, qu'il y a déjà eu un certain nombre de demandes de crédits d'investissement concernant les Cherpines. Madame la Conseillère administrative a annoncé que le PLQ des Cherpines sera déposé auprès du Conseil municipal en séance du 11 février 2025. Il pense qu'il serait plus logique de **déposer d'abord le Plan directeur communal**, pour fixer le cadre, avant de proposer des projets concrets tels que le PLQ des Cherpines.

Mme Uldry Frossard répond que le Plan directeur communal (tout comme la stratégie en zone villas et le Plan directeur des cheminements pédestres) a fait l'objet d'une séance de présentation publique le 14 novembre 2024. Il est en cours de traitement auprès des services cantonaux, dont nous aurons en retour les préavis d'ici à la fin de l'année. Il sera certainement présenté en enquête publique en février prochain, avant dépôt formel auprès du Conseil municipal, probablement au mois de mars pour adoption avant la fin de la législature. A noter que le Plan directeur communal ne traite pas spécifiquement du PLQ des Cherpines, bien que les deux planifications soient bien sûr liées.

- **M. Marti** a lu dans la presse que **les Evaux développent une académie de rugby**. Est-ce que cela signifie un abandon du projet de déménagement de l'académie du Servette FC ?

Mme von Gunten-Dal Busco répond que les activités de rugby existent depuis un moment déjà aux Evaux. Ce qui est nouveau c'est l'installation de poteaux de rugby, poteaux qui sont démontables.

- **M. Marti** demande pour quelle raison les **poubelles des chemins de Sur-le-Beau et des Etroubles** sont ramassées par Onex. Est-ce en rapport avec une éventuelle taxation à venir ?

Mme Joliat répond que le ramassage des containers par Onex permet non seulement de répondre à une demande fédérale et cantonale quant à l'établissement de statistiques, mais également d'être en mesure d'appliquer le principe du pollueur-payeur lors de la refacturation entre communes.

- **M. Mazzola** a été interpellé par des habitants de Cressy, qui demandent si **le hamac** en bas du préau de l'école, enlevé il y a une année, sera réinstallé.

Mme Gabus-Thorens répond que la suppression du hamac et le déplacement d'un banc à Cressy sont dus au fait que c'étaient les lieux préférés des jeunes pendant l'été, qui faisaient du bruit sous les fenêtres des gens jusque tard dans la nuit. Tout un travail a été fait avec les jeunes, on leur a expliqué que l'objectif n'était pas de punir mais de faire en sorte que le bruit diminue. Il avait été dit aux habitants que la décision n'était pas définitive, que le hamac pourrait être remis si la situation changeait. Dans l'immédiat, nous sommes toujours en période d'essai, il n'est pas encore question de remettre en place le hamac.

- **M. Kormann** a lu dans la presse que **l'élection en mars 2025 du Conseil administratif** de notre commune s'est déjà jouée de manière tacite. Il félicite d'ores et déjà les trois futur-e-s conseillers-ères administratif-ve-s tacitement élu-e-s et demande si la fonction de maire sera occupée en alternance.

Mme Gabus-Thorens répond que la décision concernant la fonction de maire, tout comme la répartition des dicastères, sera prise à l'unanimité des trois conseillers-ères administratif-ve-s.

- **M. Francey** a été interpellé au sujet du **chemin de Chaumont**. Il semblerait qu'il y ait de plus en plus de deux-roues motorisés qui utilisent le trottoir pour se rendre jusqu'à la route de Chancy. C'est bien sûr dangereux pour les enfants qui cheminent à pied jusqu'à l'école de Confignon. Des contrôles pourraient-ils être effectués ? Des photos sont à disposition, le cas échéant.

Mme Uldry Frossard remercie M. Francey de ce signalement, qui sera transmis à la Police municipale afin de prendre toutes dispositions adéquates.

- **M. Reverchon** demande si des actions de sensibilisation sont prévues à Cressy en ce qui concerne les **déchets et dépôts sauvages**. Des habitants l'ont interpellé au sujet de certaines habitudes qui s'installent. Il pense que des panneaux ou des affiches pourraient indiquer que lorsque les terriers sont pleins, il suffit parfois de se déplacer de 50 mètres pour trouver un endroit disponible.

Mme von Gunten-Dal Busco répond qu'il n'est pas prévu de campagne spécifique étant donné qu'aucune problématique n'était apparue au sujet des déchets.

Réponses à de précédentes questions :

- **Plan de mobilité scolaire** : Le bureau ATE (Association transports et environnement) avait été mandaté dans l'objectif de proposer des solutions d'amélioration en des situations ou des endroits considérés comme dangereux ou anxigènes, sur le chemin des écoles primaires et secondaires. La démarche comprend plusieurs phases : enquête, bilan, visites et recommandations, information et sensibilisation, suivi et évaluation. Nous en sommes aux dernières phases, après une vaste enquête menée auprès des enfants et des parents des deux écoles primaires et des élèves du CO de Vuillonex. Des visites ont eu lieu en octobre avec le bureau ATE, les services communaux et la Police municipale. Elles ont permis d'appréhender les différents emplacements définis comme dangereux et anxigènes par les parents et les élèves. **Mme Uldry Frossard** conclut en indiquant que les recommandations du bureau ATE seront présentées en CAM le 28 janvier 2025.

- **Questionnaire adressé aux utilisateurs de la zone sportive** contiguë de l'école primaire de Confignon. En réponse à une question de M. Mazzola (séance CM du 5.11.2024), **Mme Uldry Frossard** indique que la synthèse des réponses à l'enquête se présente comme suit :

- Maintenir un accès gratuit à la zone sportive
- Prévoir un terrain multisport (city stade)
- Diviser le terrain de foot en de plus petits et nombreux espaces, mieux adaptés à l'âge des utilisateurs
- Ajouter des points d'eau
- Aménager un terrain de beach volley
- Garantir un meilleur entretien des installations
- Installer des box pops (location gratuite de matériel de sport)
- Ajouter une barre de traction, des jeux d'échecs, une table de ping-pong (ces éléments pourraient plutôt être intégrés dans le nouveau quartier du Vuillonex)

- Le Tennis Club souhaiterait développer en plus du tennis une activité de padel pour compléter son offre de cours
- L'Ecole de Cirque réitère sa demande de recherche d'emplacement pour installer un chapiteau.

Mme Uldry Frossard indique que le pôle technique et aménagement analysera l'ensemble des demandes, afin de proposer prochainement un nouveau plan d'aménagement.

11. Propositions individuelles et divers

- **M. Marti** se dit étonné que l'**aide d'urgence prévue pour des actions en Suisse** ait dû être affectée à des actions humanitaires à l'étranger, faute de sollicitations ici. Il invite ses collègues élus du municipal à faire part de toutes situations d'urgence dont ils auraient connaissance dans notre pays.
- **Mme Uldry Frossard** indique qu'après des mois de procédure, le Procureur général a classé la **plainte** la concernant.
- **M. Barcellini** rappelle que le règlement ne prévoit pas que l'exécutif donne des **recommandations de renvoi en commission** en conclusion des présentations de délibérations.
- **La Présidente** rappelle que le **Sapin de Noël** aura lieu mardi prochain, 17 décembre, à la Salle communale. Vous êtes tous chaleureusement conviés à participer à l'événement, organisé par l'école de Cressy. Elle remercie en outre l'administration pour l'organisation de l'apéritif avant la réunion, qui va se poursuivre autour de la traditionnelle **marmite de l'Escalade** que nous allons casser ensemble !
- **M. Kormann** rappelle l'**apéritif communal de la rentrée**, qui aura lieu le jeudi 16 janvier 2025.

La Présidente remercie l'assistance, souhaite à toutes et tous d'heureuses Fêtes de fin d'année et lève la séance à 21h40.



Nicole ROEHRICH
Présidente



Aline JOLIAT SAULNIER
Secrétaire